

Comprendre et agir en cas d'entrave

Défendre les prérogatives du CSE

Qualifier ce que fait la direction et choisir le bon levier.

 **DURÉE**
1 jour · 4 modules

 **GROUPE**
12 participants
maximum

 **MODALITÉS**
Présentiel ou distanciel ·
intra ou inter

 **ÉDITION**
Nouveauté 2026-
2027

... EN BREF

Documents non transmis, réunions repoussées, ordre du jour imposé : le délit d'entrave (art. L. 2317-1) est une infraction pénale, encore faut-il savoir ce qu'elle recouvre et ce qu'elle fait réellement encourir. Cette journée apprend aux élus à qualifier juridiquement une situation, à constituer un dossier solide et à choisir entre la discussion, le juge civil, l'inspection du travail ou la voie pénale.

... POUR QUI ?

Élus confrontés à un blocage durable, secrétaires et trésoriers qui tiennent la trace écrite, élus nouvellement installés, représentants syndicaux.

... OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre la définition légale du délit d'entrave
- ✓ Identifier les formes courantes d'entrave au quotidien
- ✓ Connaître les obligations de l'employeur envers le CSE
- ✓ Maîtriser les sanctions pénales et civiles applicables
- ✓ Utiliser les recours : référé, DREETS, saisine pénale
- ✓ Constituer un dossier solide et prévenir les situations d'entrave
- ✓ Réunir les preuves : demandes datées, relances, mentions au procès-verbal
- ✓ Choisir le bon levier : discussion, référé, DREETS ou voie pénale

LE RÉFLEXE UTILE

Avant d'invoquer l'entrave, écrivez : une demande datée, une relance, une mention au procès-verbal. Ce sont ces trois pièces qui transforment un ressenti en dossier.

... PROGRAMME

1 Définition et éléments constitutifs

- Définition légale du délit d'entrave : article L. 2317-1 du Code du travail
- Les éléments constitutifs : élément matériel et élément intentionnel
- Les obligations de l'employeur : réunions, informations, documents, moyens

2 Les formes courantes d'entrave

- Les entraves liées aux réunions : délais, convocations, ordre du jour
- Les entraves liées à l'information : rétention de documents, BDESE
- Les entraves liées aux moyens : heures de délégation, local, budget
- Exemples et jurisprudence récente

3 Sanctions et responsabilités

- Les sanctions pénales : amende, emprisonnement : qui est responsable ?
- Les sanctions civiles : dommages et intérêts, nullité des décisions

4 Recours et prévention

- Les recours disponibles : référé civil, saisine de la DREETS, plainte pénale
- Constitution du dossier : preuves à réunir, témoignages, constat d'huissier
- Cas pratiques et mise en situation de négociation préalable à l'action judiciaire

✓ **PRÉREQUIS**
Aucun
prérequis.

 **DÉLAI D'ACCÈS**
Intra : immédiat, à
la demande du
client. Inter : selon
le calendrier des
sessions.

 **ÉVALUATION**
Positionnement en
amont, évaluation
des acquis,
questionnaire de
satisfaction,
attestation de fin de
formation.

€ **FINANCEMENT**
Budget de fonctionnement
du CSE, sur délibération du
comité (art. L. 2315-61).

 **ACCESSIBILITÉ**
Accessible aux
personnes en situation
de handicap.
Adaptations sur
demande :
infos@cseacademie.fr.



CSE ACADEMIE

Votre allié pour un CSE éclairé et performant



Formations CSE

34 formations, en intra ou en inter, partout en France



Accompagnement juridique

Un juriste référent dédié à votre CSE toute l'année



Rédaction de procès-verbaux

Trois formules, du compte rendu simple au mot-à-mot



Rencontres CSE

Des séminaires pour monter en compétences entre élus

+1 500

ÉLUS FORMÉS

98 %

DE SATISFACTION

9,8/10

NOTE MOYENNE

34

FORMATIONS

PARLONS DE VOTRE PROJET



06 59 05 52 13



infos@cseacademie.fr



www.cseacademie.fr

Du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h. Réponse à votre demande sous 24 h.



TOUT LE
CATALOGUE
EN LIGNE

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION.



SUIVEZ-NOUS

LinkedIn



Facebook



TikTok